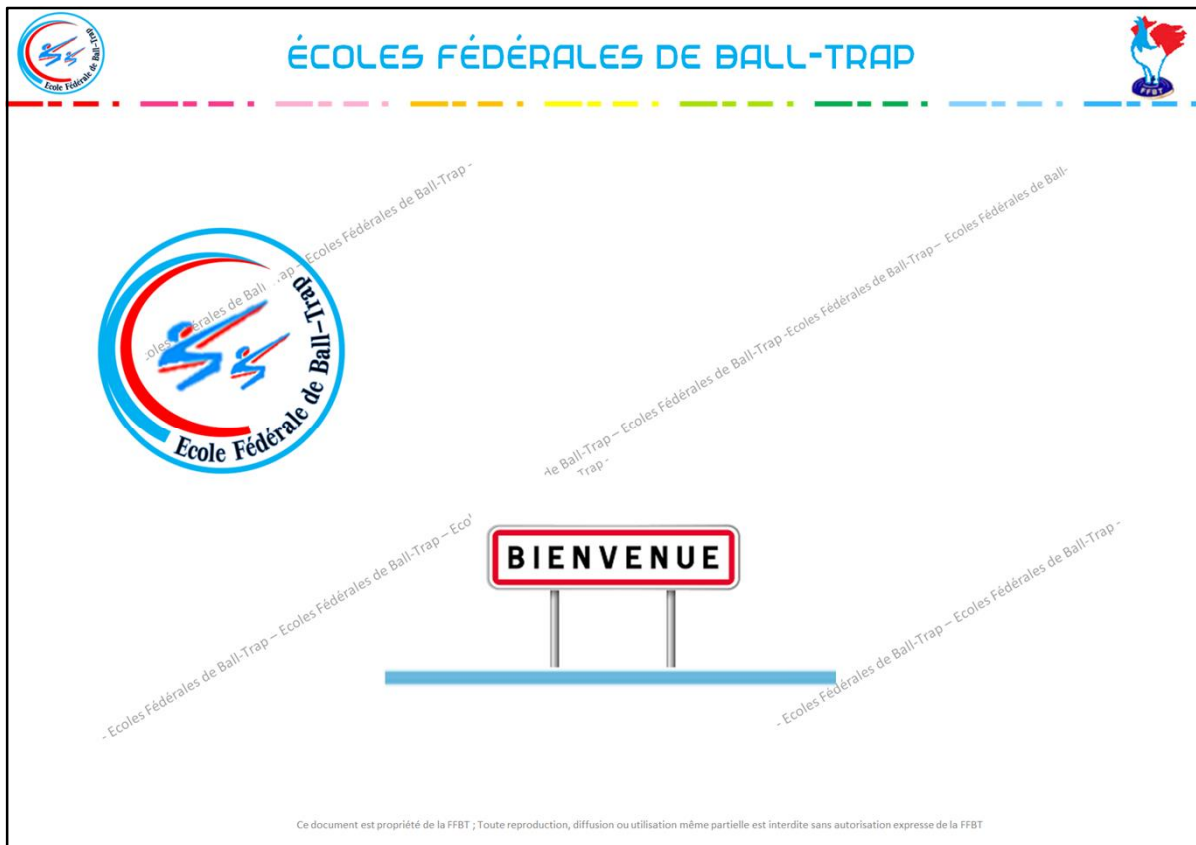


ÉCOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP

INITIATION *SESSION 1*





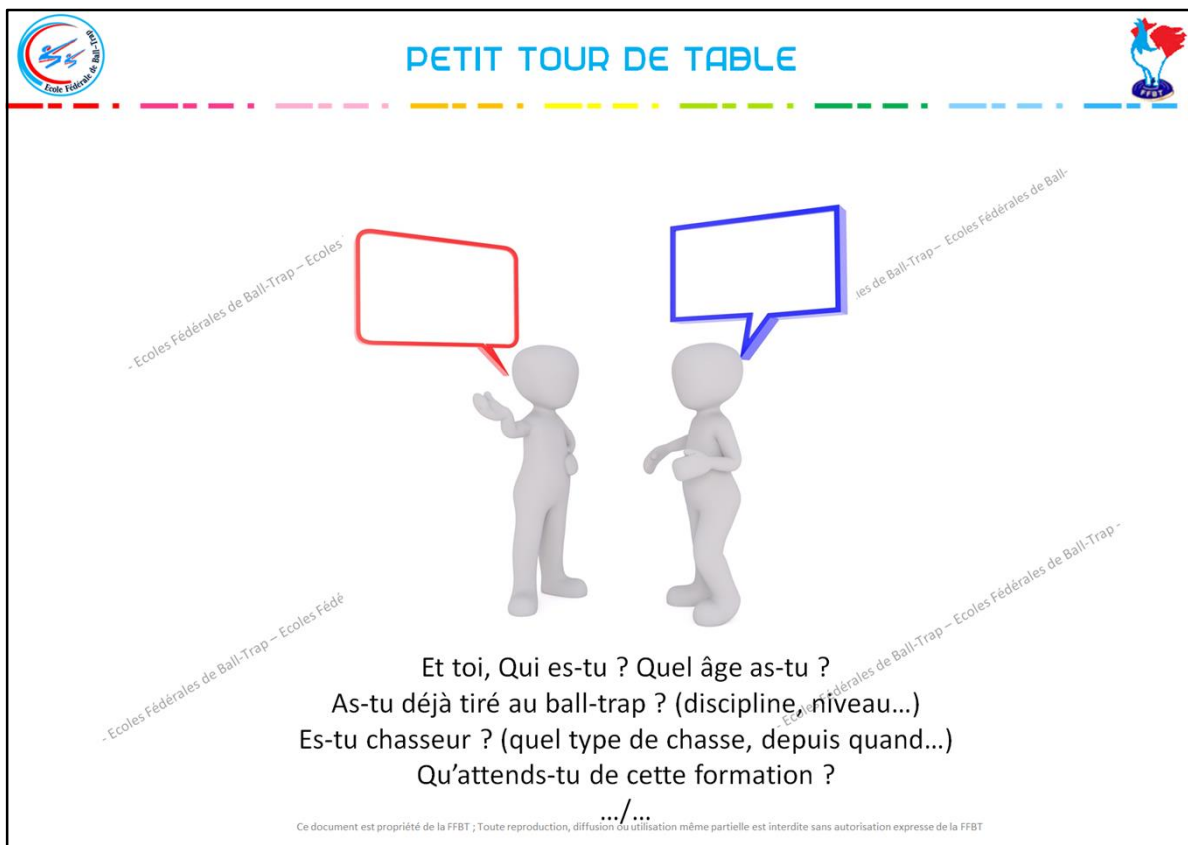
Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue à tous,

-> Présentation du formateur

Vous avez fait le choix de vous inscrire à cette session d'initiation et vous en remercions.

J'espère que cette formation répondra à vos attentes ; n'hésitez pas à participer, à poser des questions, à faire part de vos expériences et ressentis

Nous allons passer quelques moments ensemble, j'espère que nous prendrons tous plaisir à partager notre passion commune.



Avant d'aller plus loin, je vous propose de faire un petit tour de table afin que nous faisons un peu plus connaissance
 Vous connaissez-vous tous ?
 Parlez-moi de vous...
 Pourquoi êtes-vous là ?
 Quelle idée vous-êtes vous fait de ce programme de formation ?
 Qu'en attendez-vous ?

*Nota : Pensez à prendre des notes sur les profils des participants !
 Elles pourront être utiles pendant la formation*



INITIATION - SESSION 1



La Fédération Française de Ball-Trap

- Son histoire, Son organisation
- Ses rôles et actions
- Quelques chiffres
- Les aides aux tireurs

Les Ecoles Fédérales de Ball-Trap

- Les objectifs du programme
- Les parcours de formation
- Les atouts du programme EFBT
- Le déroulement du parcours Initiation

M'équiper

- Mon arme
- Mes munitions
- Mes protections
- Ma tenue vestimentaire

Ma sécurité et celle des autres

- Les contre-indications
- L'assurance, l'autorisation parentale
- Le transport de mon arme
- Les règles de sécurité à respecter
- la bonne conduite

Me familiariser avec mon arme

- Mon arme et moi : de la tête aux pieds
- Position et Stabilité
- La prise en main de l'arme
- L'œil
- La visée
- Le lâcher

... et la Pratique

PRÊTS ?



CONNAÎTRE MA FÉDÉRATION





SON HISTOIRE



1925

- Fondation par le Comte Justinien CLARY de la Fédération Française de Tir aux Armes de Chasse qui regroupait aussi le tir sur cible

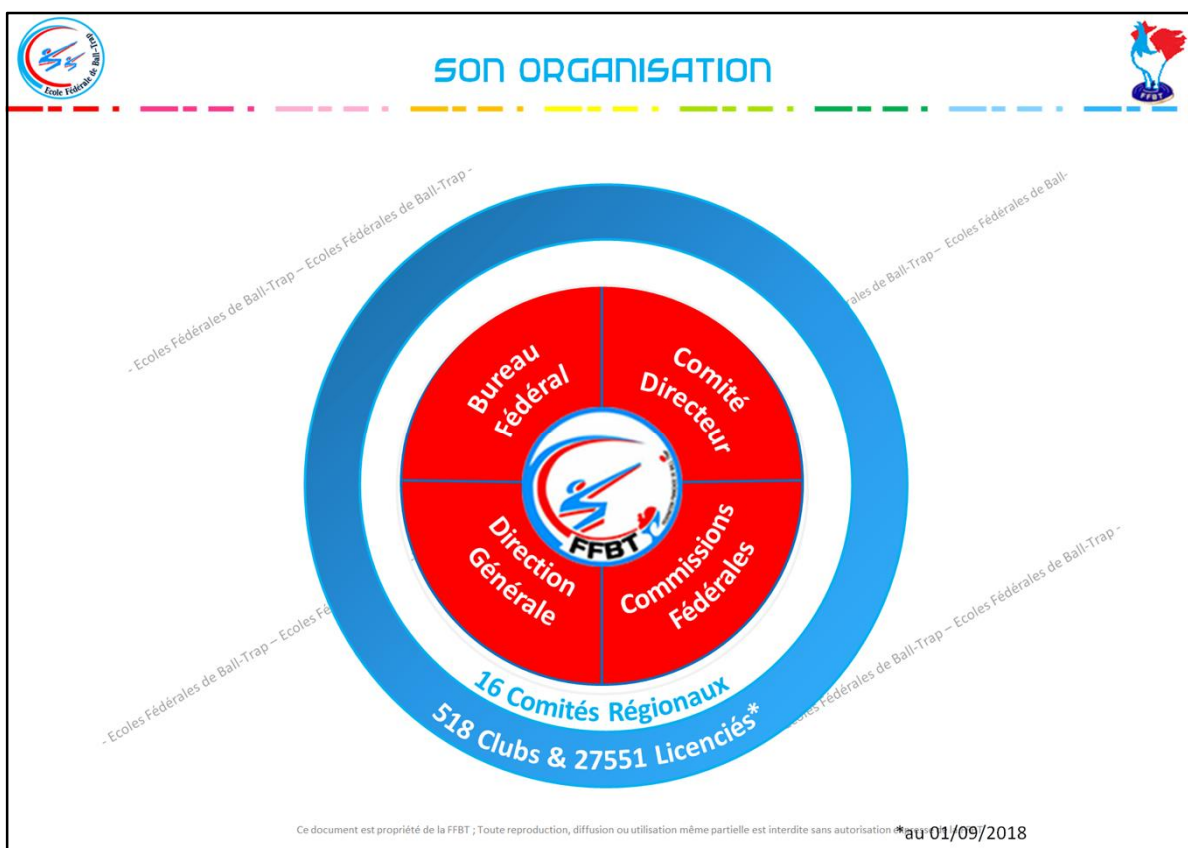
1967

- Fusion de l'Union des Sociétés de Tir avec la Fédération Française de Tir aux Armes de Chasse pour devenir la Fédération Française de Tir (FFTir)

1985

- Scission de la section ball-trap de la Fédération Française de Tir qui devient la FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLES
- Elle assure depuis la gestion des disciplines non olympiques de tir au plateau (FU, DTL, Trap 1, PC, CS, ES, Hélices) ainsi que le tir à balle sur Sanglier courant
- Les disciplines olympiques Plateaux (FO, SO, DT) sont conservées par la FFTir

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT



Organisation de la Fédération

La Fédération Française de Ball-Trap est une association type loi 1901, dont le siège social se situe à Malakoff.

Le Président

Le candidat placé en tête de la liste ayant remporté les élections est de fait élu Président de la Fédération.

Il préside les Assemblées Générales, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses et représente la FFBT dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Comité Directeur

La fédération est administrée par un Comité Directeur de 24 membres qui exerce l'ensemble des attributions que les statuts n'attribuent pas à un autre organe de la fédération. Il doit comprendre un représentant des établissements et au moins un médecin licencié et 25 % des postes sont réservés aux femmes (6 postes féminins à ce jour)

Les membres du Comité Directeur sont élus par l'assemblée générale au scrutin secret pour 4 ans. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard le 31 mars suivant les

jeux Olympiques d'été.

Bureau Fédéral

Le bureau est chargé d'assister le Président dans ses fonctions, il peut prendre les décisions que nécessite l'urgence ou pour lesquelles le comité directeur lui a donné délégation.

Les **Commissions** agissent afin de développer la Fédération par l'accompagnement, la réflexion et le suivi des directives. Leurs travaux sont soumis au vote auprès du Comité Directeur avant mise en application

La **Direction Générale** et les services assurent les tâches et missions permettant la bonne marche de la Fédération

Les Comités Régionaux

Chaque région possède son comité régional.

Ils sont chargés d'appliquer la politique fédérale telle que décidée par l'AG de la Fédération et mises en œuvre par son comité Directeur et auxquels elle peut confier l'exécution d'une partie de ses missions.

En complément, on peut également trouver des Comités Territoriaux regroupant un ou plusieurs départements.

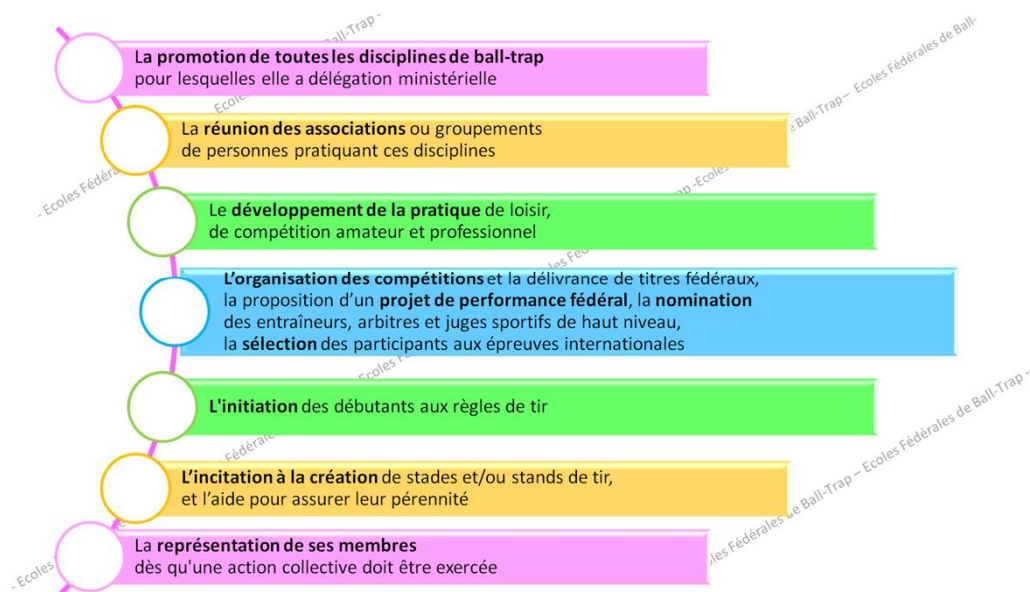
Les Clubs

Soumis à certaines obligations selon les statuts fédéraux, il existe environ 520 sur le territoire. Généralement de type associatif, il peut également s'agir d'établissement.

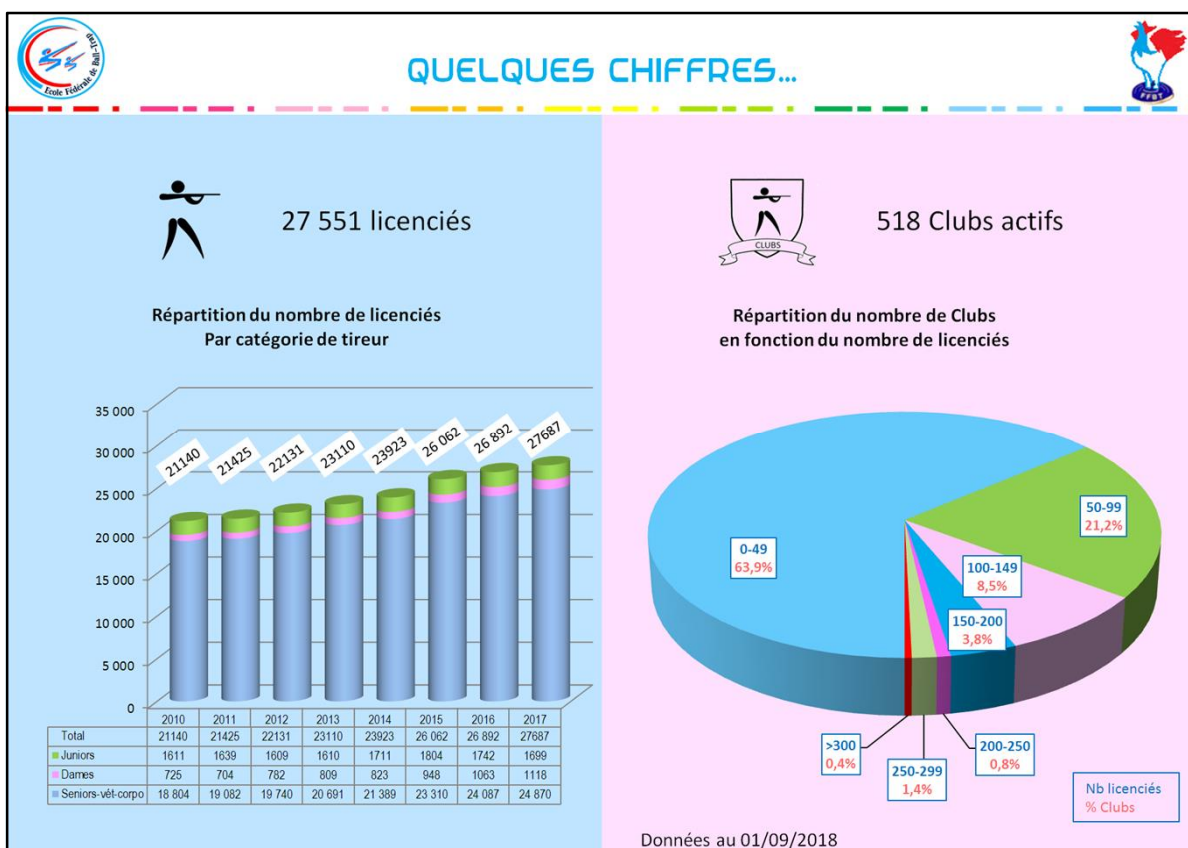
Ces clubs représentent plus de 27500 licenciés (données au 1^{er} septembre 2018)



SES RÔLES & MISSIONS



Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT



Quelques chiffres

Le nombre de licenciés croît d'année en année.

Nous sommes au 1^{er} septembre 2018 plus de 27500 licenciés.

La prédominance masculine ne peut qu'être soulignée, même si l'on note une augmentation du nombre de femmes depuis quelques années.

Les catégories Jeunes sont stables, les passages en senior étant compensés par de nouveaux adhérents.

En parallèle, les autorisations journalières sont en forte progression avec plus de 62000 délivrances en 2017.

Côté Clubs, nous en dénombrons aujourd'hui plus de 500, dont une grande majorité sous statut associatif.

A noter que près des deux tiers des clubs ont moins de 50 licenciés



LES AIDES AUX TIREURS



Les Ecoles Fédérales :

- Mise en place d'Ecoles de Tir Fédérales au sein de stands labellisés sur l'ensemble du territoire
- Ouvertes à tous les licenciés
- Conditions variables en fonction du parcours et de la catégorie

Cartouches :

- Jeunes tireurs et aux Dames* : jusqu'à 2500 cartouches à tarifs avantageux (reconduit pour 2019)
Partenariat Nobel Sport et participation financière de la FFBT
 - Jeunes et Dames* inscrits à une Ecole Fédérale de Ball-Trap : 500 cartouches EFBT (tarif réduit)
Participation financière de la FFBT
- *uniquement les deux premières années de licence pour les Dames

Fusils :

- Mise à disposition de fusils fédéraux aux clubs labellisés Ecoles Fédérales à compter de 2019

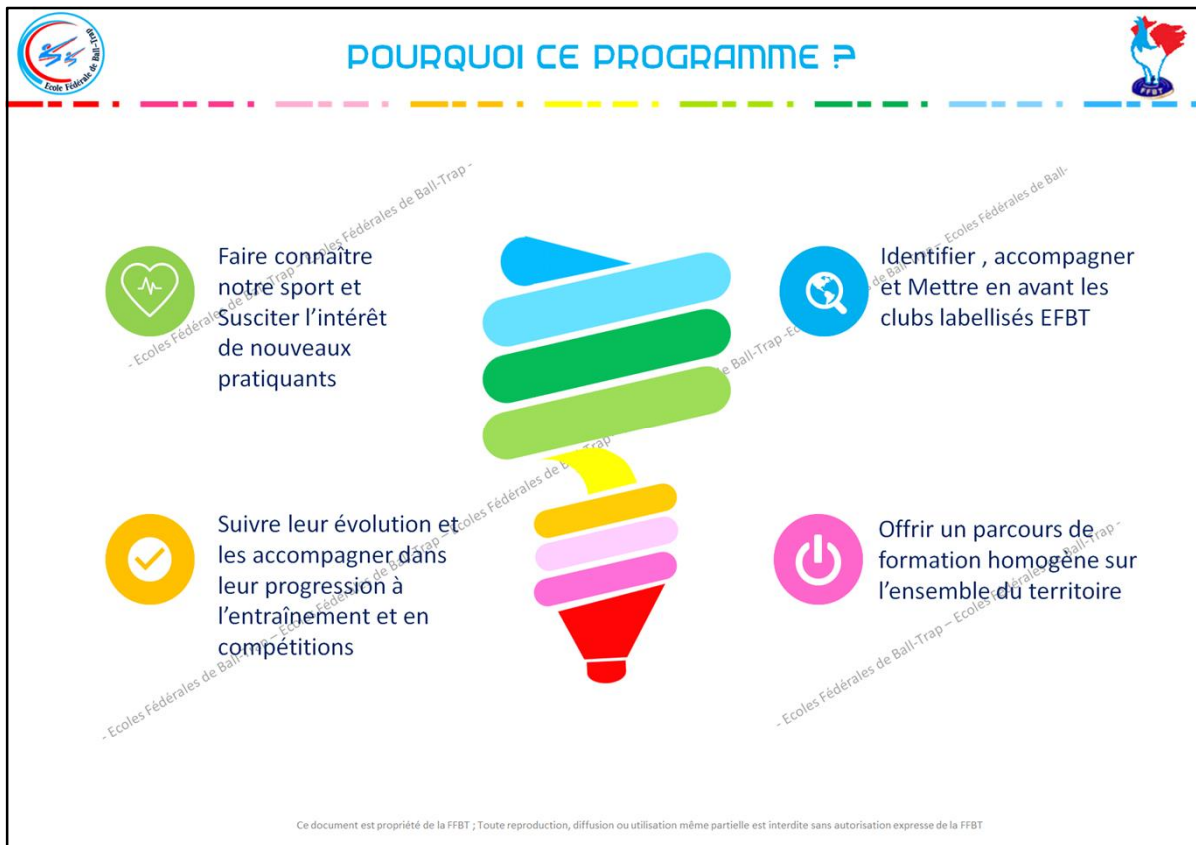
Tickets d'entraînement :

- les Handisport ayant participé aux Championnats de France
- les Dames ayant participé aux Championnats de Ligue
- les Juniors ayant participé aux Championnats de France
- Les Club France de la saison en cours

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

LES ÉCOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP





Ce programme Ecole de Tir peut être un moyen de redorer l'image de notre sport. Près de 20 000 licenciés FFBT, en progression constante mais finalement, c'est un petit 3% de la population française

Ce programme a donc pour objectifs principaux :

⇒ Faire connaître notre sport

⇒ Cela passera par la communication :

C'est quoi le ball-Trap ? Où pratiquer ?

Qui peut pratiquer ? Comment débiter ?

Les bienfaits du tir

=> Présentations à l'occasion de salons, foires, fédération de chasse, lycées, médias...

⇒ Accueillir les novices :

⇒ leur enseigner avant tout la sécurité

⇒ leur faire découvrir les différentes disciplines

⇒ les prendre en main pour leurs premiers plateaux : cela afin de les rassurer.

⇒ De plus, avec quelques conseils, et donc leur permettre de démarrer dans de meilleures conditions

Objectif : les faire revenir !

⇒ Accompagner les débutants

- ⇒ Leur transmettre notre expérience pour les fidéliser : un tireur qui progresse restera ; s'il se sent nul, il abandonnera
 - ⇒ Les suivre dans leur évolution, les conseiller,
 - ⇒ les inciter à prendre part aux compétitions : il ne faut pas se mentir, la passion, c'est là qu'elle se gagne !
- Objectif : les fidéliser, les rendre accro

Nous avons fort à faire pour :

- ⇒ Dédramatiser
 - ⇒ Rassurer
 - ⇒ Démocratiser
 - ⇒ Valoriser notre sport en donnant de la plus-value à notre fédération et aux clubs qui la représente
- Bref... Partager notre passion

Les réponses à ces problématiques peuvent être apportées par la création d'écoles de tir au sein des clubs existants sur l'ensemble du territoire.

- ⇒ Identifier les clubs motivés et intéressés par ce programme
- ⇒ Accompagner ces clubs vers la labellisation et dans leurs actions de formation
- ⇒ Mettre en avant les clubs labellisés sur le site fédéral
- ⇒ Créer des outils de communication dédiés
- ⇒ Recruter, Renforcer les équipes pédagogiques tant en nombre qu'en compétences
- ⇒ Offrir un référentiel de formation homogène
 - De Brest à Strasbourg et de Dunkerque à Marseille,
 - en adoptant une méthode et des outils pédagogiques adaptés aux différents profils de tireurs
- ⇒ Suivre l'évolution des participants et les accompagner dans leur progression

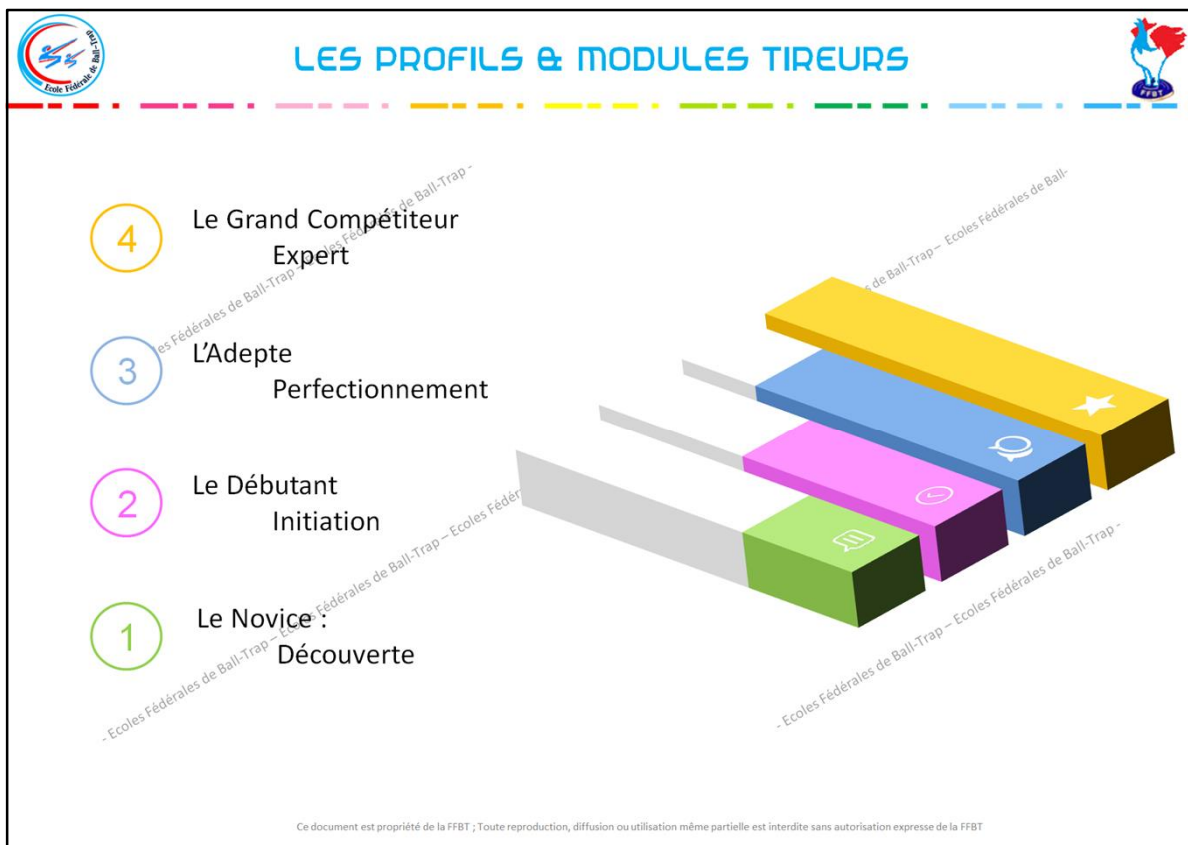
C'est un programme Gagnant-Gagnant que nous souhaitons mettre en place !



LES CURSUS DE FORMATION



Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT



4 parcours de formation Tireurs ont été définis ;

Les modules Découverte et Initiation sont réalisables par les titulaires du niveau Initiateur

Les modules Perfectionnement et Expert sont du ressort de l'entraîneur

Découvrons les programmes en détail..



LES PROFILS & PARCOURS TIREURS



Parcours	Pour qui ?	Pour quoi ?	Comment ?
Découverte	Ouvert à tout tireur novice Une autorisation temporaire de pratique suffit	Etre accompagné pour découvrir le Ball-Trap en toute sécurité	Session unique
Initiation	Débutant Jeune ou Adulte récemment licencié (année en cours ou précédente)	Etre formé aux bonnes pratiques pour évoluer rapidement	5 modules théoriques + pratiques + 2 rendez-vous pédagogiques de suivi
Perfectionnement	Pratiquant motivé, il a suivi le parcours Initiation ou tire régulièrement	Cherche à progresser, projette de participer à ses premières compétitions	5 modules théoriques + pratiques + 2 rendez-vous pédagogiques de suivi
Expert	Tireur chevronné, habitué des compétitions	Souhaite être accompagné pour parfaire sa technique et travailler son mental	2 séances Programme personnalisé

Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT



POURQUOI SUIVRE CE PROGRAMME ?



Les atouts du programme EFBT

- Profiter d'une équipe pédagogique diplômée
- Être accompagné pendant toute la durée de l'apprentissage
- Situer la progression, Être conseillé sur les points à améliorer
- Acquérir les connaissances théoriques, les règles essentielles de sécurité
- Comprendre l'interaction entre l'arme, la munition, la cible et le tireur
- Adopter un comportement sûr, prudent et responsable
- Adopter les bonnes pratiques
- Progresser dans les meilleures conditions

Votre formateur est votre guide.
N'hésitez pas à lui poser des questions !

Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT



LE PARCOURS INITIATION



Le déroulement de votre parcours

- ⑤ Cinq modules composés de 3 parties :
 - Partie fédérale Découvrir la Fédération : disciplines, compétitions, réglementations...
 - Partie théorie Comprendre le fonctionnement des armes et munitions, la conformité de l'arme, les règles de sécurité, les techniques de tir
 - Partie pratique Mise en pratique des enseignements : démonstrations, exercices accompagnés, jeux
- ⑤ L'entraînement libre
 - 10 séries d'entraînement
 - + 5 séries offertes par votre club pour récompenser l'assiduité aux 5 modules
- ⑤ Deux rendez-vous pédagogiques après la formation initiale
 - Faire le point sur les progrès, valider les acquis et de corriger les éventuels défauts

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT



LE LIVRET D'APPRENTISSAGE



Le livret d'apprentissage permet

Le suivi des performances

- Enregistrement des scores lors des entraînements
- Les munitions utilisées

L'annotation de commentaires : Environnement, Type de plateaux manqués, Ressenti

- de consigner l'ensemble des éléments inhérents à la pratique du ball-trap ou tout autre évènement pouvant l'impacter

Objectifs :

- Permettre un suivi précis de l'évolution
- Repérer les points faibles / forts
- Adapter les sessions de suivis sur les lacunes

Pensez à faire viser vos
entraînements par le club !

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT



LES ÉCOLES FÉDÉRALES



Avez-vous des questions ?

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

mon ÉQUIPEMENT





**QUELS TYPES D'ARMES
PUIS-JE UTILISER ?**





LES FUSILS AUTORISÉS POUR LA PRATIQUE DU BALL-TRAP



⦿ Tous les fusils de chasse sont autorisés à condition que :

- La longueur de leur(s) canon(s) soit supérieure à 66 cm
- Leur calibre ne dépasse pas le calibre 12.
Aucun handicap n'est attaché à l'usage
d'un calibre inférieur au calibre 12
- Les semi-automatiques
 - Ils sont autorisés à condition que l'éjection des douilles vides ne gêne pas les autres tireurs
 - Ils ne pourront être chargés que de deux cartouches



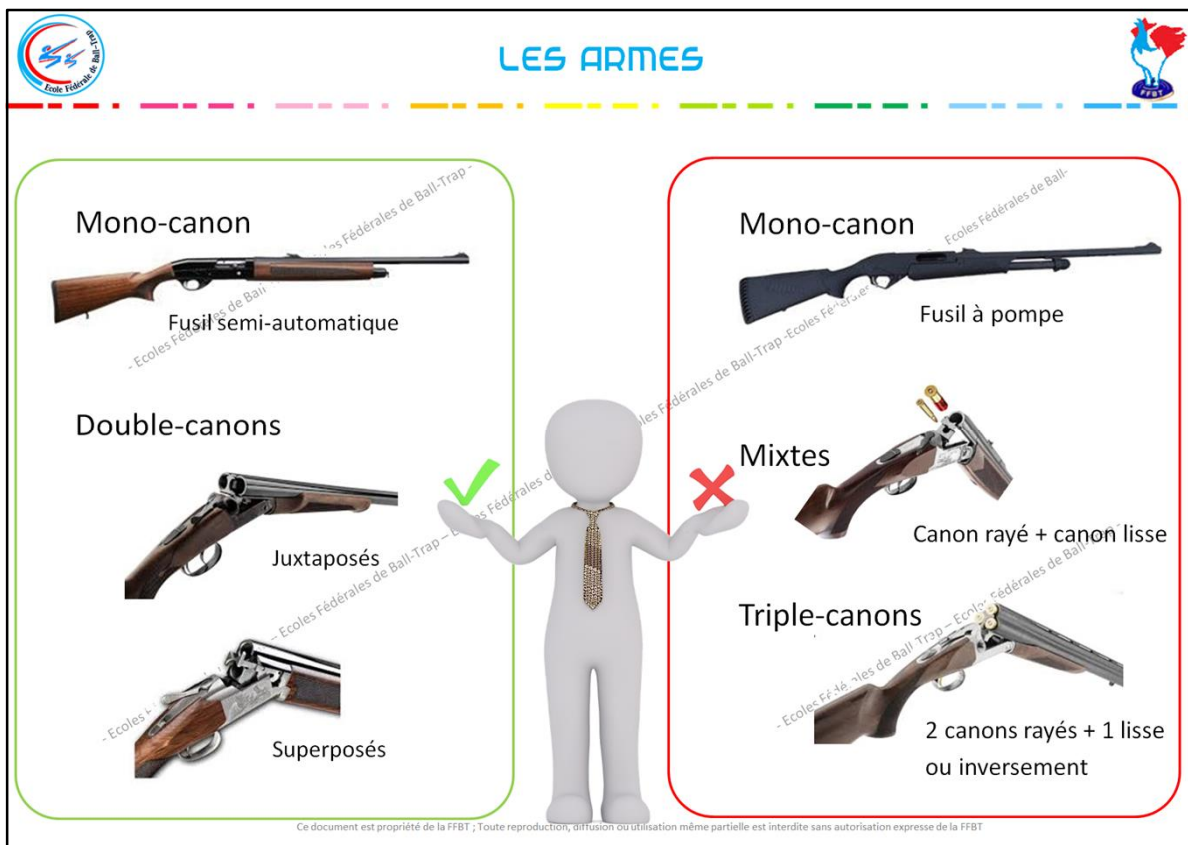
Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

Tous les fusils de chasse ou Trap sont autorisés à condition que

- Les canons aient une longueur d'au moins 66 cm
- Les armes d'un calibre supérieur au 12 sont interdites

Les semi-autos sont autorisés sous réserve que l'éjection des douilles vides ne gêne pas les autres tireurs. Un dispositif type aimant ou filet de récupération peut éventuellement être adapté sur le fusil.

Au maximum, deux cartouches pourront être engagées



Nous avons vu que le fusil utilisé pour la pratique du Ball-Trap, était une extrapolation du fusil de chasse habituel.
Il peut donc en réalité se trouver sous n'importe quelle forme avec ses caractéristiques particulières d'arme de Ball-Trap.

Caractéristiques



- Le calibre
 - Diamètre intérieur du canon
- Le chokage
 - Rétrécissement de la bouche du canon



**QUELS TYPES
DE MUNITIONS
SONT AUTORISÉES ?**





LES CARTOUCHES : CARACTÉRISTIQUES



Caractéristiques

-  Charge de Plomb : 28g maxi (Réglementation FFBT)
-  Type de plombs : 6 à 9
-  Longueurs : 65 à 76 mm
-  **Ne jamais utiliser une cartouche de longueur supérieure à celle de la chambre** (risque d'éclatement du canon)
-  Diamètre = Calibre
-  **Ne jamais utiliser de calibre différent de celui de l'arme**

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Les longueurs des cartouches varient de 65 à 76 mm.

Ne jamais utiliser une cartouche de longueur supérieure à celle de la chambre d'un fusil (risque d'éclatement du canon).

Le diamètre de la cartouche varie en fonction du calibre

Ne jamais utiliser de calibre différent de celui de l'arme

Une cartouche est définie par 3 caractéristiques principales :

- Sa charge
- Sa Bourre
- Son Culot

Le poids

Le poids des plombs d'une cartouche de calibre 12 varie de manière globale entre 24 et 40 grammes.

Les cartouches 24 et 28 gr sont généralement utilisées pour le Ball-Trap. Ces cartouches sont très rapides et très efficace sur les tirs à petites distances.

Le Skeet est limité à des cartouches 24 grammes, tandis que la Fosse et le Compak-Sporting ne doivent pas utiliser des cartouches supérieures à 28 gr.



QUELLES PRÉCAUTIONS FAUT-IL PRENDRE





LES PROTECTIONS



**Lunettes
de protection**



**Protections auditives
casque ou bouchon**



⇒ Dans toutes les disciplines

⇒ Sur les pas de tir et à leur proximité immédiate

⇒ Pour tous : Tireurs, Arbitres, Formateurs, Responsables d'installation, Public

Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

La protection de la personne

Les règlements fédéraux prévoient désormais l'obligation d'équipement de protections individuelles.

C'est-à-dire : port de protections auditives et de lunettes de protection

- dans toutes les disciplines
- sur les pas de tir et à leur proximité immédiate
- pour tous : Tireurs, Arbitres, Formateurs, Responsables

d'installations, Public



ET LA TENUE VESTIMENTAIRE ?





LA TENUE VESTIMENTAIRE



L'habillement

L'habillement adapté aux changements climatiques est la condition essentielle pour un bon résultat : c'est un principe impératif !

Le sac de sport doit contenir un équipement complet, été comme hiver pour faire face à tout changement brutal de température ou à toute adaptation à de nouvelles latitudes :

Pour le froid

- Sous-vêtements chauds évitant les surépaisseurs de pull over
- Gants de soie
- "Chaufferettes" de mains
- Bonnet de laine
- Chaussures confortables chaudes



Pour la chaleur

- Couvre-chef adapté avec protection de nuque et visière
- Chemise à manches courtes
- Bermudas (5cm sous le genou)
- Chaussures légères mais assurant une bonne assise du pied et stabilité
- Bombes rafraîchissantes type "brumisateur"
- Bouteilles d'eau



Pour la pluie

- Vêtements de pluie
- Chaussures tous terrains
- Linges pour essuyer les armes mouillées



Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

L'habillement adapté aux changements climatiques est la condition essentielle pour un bon résultat : c'est un principe impératif !

Le sac de sport doit contenir un équipement complet, été comme hiver pour faire face à tout changement brutal de température ou à toute adaptation à de nouvelles latitudes :

- * vêtements de pluie, chaussures tous terrains et linges pour essuyer les armes mouillées
- * pour le froid :
 - sous-vêtements chauds évitant les surépaisseurs de pull over
 - gants de soie
 - "chaufferettes" de mains
 - bonnet de laine
 - chaussures confortables chaudes
- pour la chaleur:
 - couvre-chef adapté avec protection de nuque et visière
 - chemise à manches courtes et short-bermudas
 - chaussures légères mais assurant une bonne assise du pied et stabilité
 - bombes rafraîchissantes type "Brumisateur" et bouteilles d'eau



LA TENUE VESTIMENTAIRE



En pratique :

- De mauvaises conditions climatiques ne doivent en aucun cas gêner le compétiteur s'il est bien équipé :
 - il ne doit pas avoir froid
 - il ne doit pas se plaindre de la chaleur
- Une bonne préparation mentale permettra d'aborder positivement les caprices d'une mauvaise météo :
 - Vent, pluie ou neige, ne doivent en aucun cas, déstabiliser le sportif, mais au contraire, lui apporter un élément de motivation supplémentaire
 - Un atout favorable pour la victoire puisqu'il sera lui même bien préparé par rapport à d'autres concurrents non avertis !
- **Restrictions :**
 - Obligation de porter Polo, chemise, pull, Tee-shirt ras du cou et épaules couvertes sous le gilet
Gilet seul et 'marcel' interdits
 - Bermuda : 5 cm au dessus du genou
Short interdit
 - Chaussures attachées au pied :
Tongs, sandales interdites
 - Sur le podium : Chemise ou polo, pantalon, jupe, robe
Casquette, vêtement Camouflage, short, bermuda interdits

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

En pratique,

de mauvaises conditions climatiques ne doivent en aucun cas gêner le compétiteur s'il est bien préparé, c'est-à-dire équipé :

- il ne doit pas avoir froid
- il ne doit pas se plaindre de la chaleur

Une bonne préparation mentale permettra d'aborder positivement les caprices d'une météo défavorable:

vent, pluie ou neige, ne doivent en aucun cas, déstabiliser le sportif, mais au contraire, lui apporter un élément de motivation supplémentaire, un atout favorable pour la victoire puisqu'il sera lui même bien préparé par rapport à d'autres concurrents non avertis!



mon ÉQUIPEMENT



Avez-vous des questions ?

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

MA SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES



RÉGLEMENTATION





CONTRE-INDICATIONS



 **Vérifier l'absence de contre-indications :**

-  Présentation d'un certificat médical
-  Présentation d'une autorisation parentale pour les mineurs

 **Veiller à votre comportement :**

-  Etat d'ébriété
-  Emprise de stupéfiants
-  Comportement suspect physique, moteur ou psychologique

=> Interdiction de tir





Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Contre-indications à la pratique du Ball-Trap

Avant de laisser un tireur prendre son arme en main, il vous faudra vous assurer de l'absence de contre-indications :

- présentation d'un certificat médical pour la prise de la première licence
- autorisation parentale pour les mineurs

Vous veillerez d'autre part au comportement du tireur :

- Etat d'ébriété
 - Emprise de stupéfiants
 - Comportement suspect physique, moteur ou psychologique
- sont des motifs non compatibles avec le tir qui doivent vous obliger à interdire de tir l'intéressé



L'ASSURANCE : LA LICENCE FÉDÉRALE



Assurance FFBT obligatoire !

Licence FFBT (obligatoirement validée par le médecin)

- ✦ Justifie l'aptitude à la pratique du Ball-Trap
- ✦ Assure le tireur et tiers en cas d'incident ou accident (si respect des règlements)
- ✦ Autorise le transport de l'arme
- ✦ Permet l'achat d'armes & de munitions

- ✦ La demande de licence à faire auprès d'un club affilié à la FFBT
- ✦ Dès transmission à la Fédération, contrôle automatique du fichier FINADIA pour validation et édition (fiché Finiada ne peut détenir de licence)
- ✦ Le club remet la licence au tireur
- ✦ Le tireur doit faire compléter le certificat médical figurant sur la licence par son médecin



Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Le règlement intérieur fédéral prévoit l'obligation pour tous les tireurs d'être couverts par l'assurance contractée par la Fédération.

Idéalement, le tireur devra donc être en possession d'une licence fédérale. Le certificat médical figurant sur la licence devra être validé par son médecin, justifiant ainsi qu'il est apte à la pratique du ball-trap. En cas d'incident ou d'accident, le tireur peut donc faire appel à cette assurance, pour lui-même ou pour un tiers. Attention toutefois, l'assureur peut refuser une prise en charge si les règlements ne sont pas respectés. Outre l'assurance, la licence sert également de titre de port d'armes et autorise l'achat d'armes et de munitions

La demande de licence à faire auprès d'un club affilié à la FFBT.

Pour une première demande, il est obligatoire de fournir :

- la photocopie de la carte d'identité
- un justificatif de domicile
- un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique du

ball-trap

- une autorisation parentale pour les jeunes encore mineurs

Dès transmission à la Fédération, la demande est contrôlée

automatiquement auprès du Fichier National des Interdits d'Armes appelé FINADIA pour validation (une personne fichée au Finadia ne peut détenir de licence et le prix payé ne pourra être remboursé)

La licence est transmise au club d'affiliation qui remet au tireur

Le tireur doit faire compléter le certificat médical figurant sur la licence par son médecin



ASSURANCE : AUTORISATION TEMPORAIRE



Assurance FFBT obligatoire !

 **Autorisation Temporaire de Pratique**

- Destinée au tireur occasionnel
- Assure le tireur pour la journée
- N'autorise pas le transport d'armes ni de munitions
- Ne permet pas l'achat d'arme ni de munitions
Sauf sur le stand et uniquement pour les besoins de la journée

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Pour les tireurs occasionnels, par exemple, une personne qui vient faire une session de découverte, un chasseur qui vient essayer une arme..., il existe également la possibilité de souscrire une autorisation temporaire de pratique. Ainsi, le tireur est assuré pour la journée.

Attention, il s'agit d'une autorisation de pratique : elle n'autorise donc pas le transport de l'arme ni de munitions !

A noter :

- un permis de chasse validé pour la période en cours peut remplir ce rôle.
- le tireur occasionnel peut se fournir en cartouches sur le stand pour les besoins de sa journée

Mise en garde : certaines assurances de chasse affichent couvrir la pratique du ball-trap ; cela concerne généralement uniquement les ball-traps privés ; elles peuvent également prévoir de ne couvrir qu'une partie des frais en cas de problèmes



LE TRANSPORT DE L'ARME ET DES MUNITIONS



● Réglementation de transport de l'arme

- Arme désapprovisionnée
- Fusil de préférence démonté et placé dans une mallette (sinon fourreau)
- Munitions stockées à part

- Nécessité de détenir une autorisation pour le transport d'une arme et de munitions
 - Licence fédérale FFBT / FFT
 - Permis de chasse en cours de validité

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Pour être transportée, l'arme doit être vide de tout projectile
Le fusil doit être démonté et placé idéalement dans une mallette ou un fourreau.
En aucun cas les munitions ne doivent être placées avec l'arme



LES PROTECTIONS



 **Equipement de Protections Individuelles OBLIGATOIRE pour tous !**

Lunettes
de protection



Protections auditives
casque ou bouchon



⇒ Dans toutes les disciplines

⇒ Sur les pas de tir et à leur proximité immédiate

⇒ Pour tous : Tireurs, Arbitres, Formateurs, Responsables d'installation, Public

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

La protection de la personne

Les règlements fédéraux prévoient désormais l'obligation d'équipement de protections individuelles.

C'est-à-dire : port de protections auditives et de lunettes de protection

- dans toutes les disciplines
- sur les pas de tir et à leur proximité immédiate
- pour tous : Tireurs, Arbitres, Formateurs, Responsables

d'installations, Public

LA SÉCURITÉ





RECOMMANDATIONS SUR LES ARMES ET MUNITIONS



- ④ Utiliser des armes en bon état
- ④ Utiliser des munitions appropriées à l'arme (chargement – chambre – calibre)
- ④ Stocker les munitions au sec et à température raisonnable
- ④ Mettre les armes en sécurité au domicile (coffre-fort)
- ④ Stocker les armes et munitions en des endroits distincts
- ④ Déclarer les armes en préfecture



Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Voici pour commencer quelques recommandations de base :

Utiliser des armes en bon état

une arme non entretenue ou comportant un mécanisme défaillant peut vite être dangereuse : mauvaise percussion, éclatement des canons, désolidarisation de pièces et être source d'accident plus ou moins dramatiques

Utiliser des munitions appropriées à l'arme (chargement – chambrage – calibre)

l'insertion de cartouches de calibre inférieur à celui prévu aura pour risque que la cartouche pénètre dans le canon et se bloque

Respect du chambrage, c'est-à-dire de la longueur de cartouches qu'acceptent les canons

Le chargement des cartouches est quant à lui limité : 28 grammes pour toutes les disciplines FFBT ; 24 grammes pour celles de la FFTir

Stocker les munitions au sec et à température raisonnable

les munitions sont très sensibles aux variations de

température et au taux d'humidité de l'air

Ainsi, des cartouches restées au soleil seront susceptibles de s'enflammer plus tard ;

des cartouches stockées à l'humidité risquent de provoquer des longs feux

Ne pas hésiter lors de déplacements lors de fortes chaleur à utiliser une glacière

Mettre les armes en sécurité au domicile (coffre-fort)

Stocker les armes et munitions en des endroits distincts

La législation prévoit que les armes doivent être stockées dans une armoire-forte verrouillée

Les munitions ne devant pas être stockées à proximité immédiate

Déclarer les armes en préfecture

Les armes font l'objet d'une législation stricte à commencer par la déclaration de détention qui doit être faite en préfecture

La revente d'armes directement entre particuliers n'est plus possible : il est obligatoire que la transaction se fasse par l'intermédiaire d'un armurier



OBJECTIF : SÉCURITÉ



Parce que nous ne jouons pas aux billes...

La Sécurité comme Axe prioritaire de la formation

Deux principes de base :

- une arme doit toujours être considérée comme étant chargée
- une arme ne doit jamais être orientée sur autrui

Prendre les précautions maximales lors de la manipulation des armes

=> La répétition des bons gestes crée les automatismes






Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

De loin, la partie la plus importante de la formation !
 Nous ne jouons pas aux billes !

En tant que formateur, vous devrez sensibiliser vos stagiaires ainsi que tout autre tireur (voire accompagnant) aux notions élémentaires de sécurité, que ce soit lors d'actions de formation mais aussi hors de ce cadre.

Ne jamais sous-estimer la bêtise humaine !

2 principes de base à toujours avoir à l'esprit :

- une arme doit toujours être considérée comme étant chargée
- une arme ne doit jamais être orientée sur autrui

Ces deux principes fondamentaux doivent vous permettre de toujours prendre le maximum de précautions lors de la manipulation d'une arme de votre part ou par toute autre personne.

De ces principes de base découlent les règles et précautions qui suivent. Il est important de passer le temps suffisant à la parfaite intégration de ces points auprès de vos stagiaires. N'hésitez pas à faire faire et refaire les bons gestes ; c'est ainsi qu'ils deviendront naturels.

RÈGLES ET OBLIGATIONS À DESTINATION DU TIREUR





RÈGLES ET OBLIGATIONS DU TIREUR



En toute place

Ne jamais

- Poser une arme chargée au râtelier
- Poser une arme par terre ou contre un mur ou un arbre
- Mélanger des cartouches de calibres différents
- Effectuer de visées ou épaulement hors d'un poste de tir ou zone destinée à cet effet
- Gêner un autre tireur



Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

Abordons maintenant les règles de conduite à tenir avec une arme en fonction de situations

En toute place sur le stand, il est important d'informer ou de rappeler aux tireurs l'ensemble de ces points, aussi évidents soient-ils !

Voici tout d'abord ce qu'il ne faut jamais faire :

Poser une arme chargée au râtelier

Poser une arme par terre ou contre un mur ou un arbre

Mélanger de cartouches de calibres différents

Effectuer de visées ou épaulement hors d'un poste de tir ou zone destinée à cet effet

Gêner un autre tireur



RÈGLES ET OBLIGATIONS DU TIREUR



En toute place

Toujours

-  Enlever bretelle ou courroie
-  Vérifier l'absence de corps étrangers dans les canon lors de l'assemblage de l'arme, ou lors de sa reprise au râtelier
-  Manier le fusil, même vide, avec la plus grande prudence
-  Transporter le fusil cassé sur le bras ou l'épaule, canons en avant et maintenus par la main ; Pour les semi-automatiques, culasse ouverte, canons en avant vers le ciel
-  Placer l'arme au râtelier dès qu'elle n'est pas utilisée et vérifier l'absence de munitions



Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

Et les bonnes habitudes à prendre

Enlever bretelle ou courroie

Vérifier l'absence de corps étrangers dans les canon lors de l'assemblage de l'arme, ou lors de sa reprise au râtelier

Manier le fusil, même vide, avec la plus grande prudence

Transporter le fusil cassé sur le bras ou l'épaule, canons en avant et maintenus par la main ; pour les semi-automatiques, culasse ouverte, canons en avant vers le ciel

Placer l'arme au râtelier dès qu'elle n'est pas utilisée et vérifier l'absence de munitions



RÈGLES ET OBLIGATIONS DU TIREUR



Au pas de tir

Ne jamais

- Introduire de cartouches dans l'arme hors des pas de tir ou zone d'essai
- Charger et tirer plus de 2 cartouches
- Poser le doigt sur la détente lors de la fermeture de l'arme
- Fermer brutalement le fusil, qu'il soit approvisionné ou non
- Poser les canons au sol ou les diriger vers le sol tant que l'arme n'est pas cassée (ou mise en sécurité pour les semi-automatiques)
- Se retourner sans avoir cassé le fusil (déchargé et ouvert la culasse pour les semi-autos)
- Tirer ou viser les plateaux d'autres tireurs ou Tirer sur les animaux



Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

Quelques consignes à respecter au pas de tir :

Il est strictement interdit de charger l'arme hors des pas de tir ou zones d'essai

Et l'arme ne sera jamais chargée avec plus de 2 cartouches

Lors de la fermeture de l'arme ou de l'épaulement, le doigt ne doit jamais être sur la détente ; une détente trop sensible pourrait faire partir le coup

Le fusil ne doit pas être fermé brutalement, ceci afin d'éviter d'abîmer la mécanique voire même de faire partir le coup inopinément

Tant que le fusil n'est pas cassé ou mise en sécurité, les canons ne doivent pas être dirigés vers ou posés au sol ; une cartouche tirée sur une dalle de béton pourraient ricocher et blesser ou engendrer des dégâts matériels

Il est également interdit de se retourner sur un pas de tir tant que l'arme n'est pas sécurisée

Enfin, même si cela peut être ludique, il est interdit de tirer les plateaux – même manqués- d'autres tireurs, ainsi que de les viser.

Le tir sur les animaux est strictement interdit même en période de chasse !



RÈGLES ET OBLIGATIONS DES TIREURS



Au pas de tir

Toujours

- Vérifier l'absence de corps étranger dans les canons avant le démarrage du tir ou lorsqu'une cartouche a laissé entendre un bruit anormal
- Diriger la bouche de l'arme vers la zone de tir
- Tirer à son tour et seulement lorsque le plateau a été lancé
- Désépauler et casser le fusil en cas de plateau irrégulier
- Assurer l'arme lors d'une interruption de tir et attendre l'ordre de reprise du tir
- Rester épaulé quelques secondes lorsqu'une cartouche ne part pas (long feu)
- Oter les cartouches en fin de tir avant de quitter le pas de tir (semi-auto : actionner à plusieurs reprises la culasse pour vérifier l'absence de cartouches)



Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

Les bonnes habitudes à prendre :



PRÉPARER SON ARME



- Monter son fusil
 - Poser la mallette de manière stable pour éviter la chute (si fourreau, cf semi-auto)
 - Assembler les éléments calmement
 - Casser le fusil
- Sortir un fusil semi-automatique de son fourreau
 - Placer le fourreau canon vers le sol
 - Ouvrir suffisamment l'étui afin de pouvoir vérifier que la culasse est ouverte
 - Sortir l'arme en toute sécurité du fourreau
- Déposer l'arme au râtelier en attendant le tir

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Le montage du fusil doit se faire calmement, sans forcer pour ne endommager les mécanismes

La sortie du fusil de son fourreau requiert également vigilance, surtout si l'arme est prêtée

Une fois l'arme prête, elle sera placée au ratelier

LA BONNE CONDUITE





LA BONNE CONDUITE



Les éducateurs,
les parents,
les entraîneurs,
les tireurs,
en fait tous les participants

sont invités à faire preuve d'esprit sportif
en mettant en pratique
les dix articles de la Charte de l'esprit sportif.

Chacun doit faire sa part pour promouvoir
une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

L'esprit sportif, ça compte, pensez-y !

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT



LA CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF



Faire preuve d'esprit sportif

1. C'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements ; ce n'est jamais chercher à commettre délibérément une faute.
2. C'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentiel à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile et ingrat à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.
3. C'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
4. C'est de reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
5. C'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.
6. C'est savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.
7. C'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
8. C'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.
9. Pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.
10. C'est garder sa dignité en toutes circonstances ; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi.
C'est refuser que la violence physique ou verbale prennent le dessus sur nous.



MAITRISER LES RÈGLES ET OBLIGATIONS



Avez-vous des questions ?

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT



ET EN PRATIQUE ???



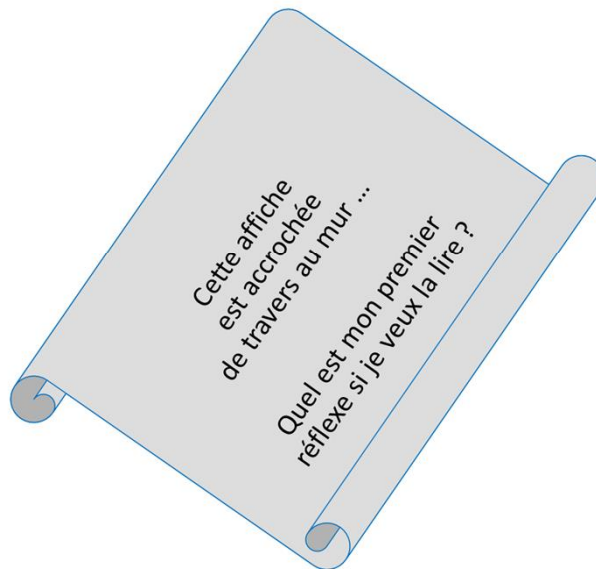
C'est bien beau tout ça...
Mais en pratique,
Comment ça se passe ??

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

ACQUÉRIR LES BONNES PRATIQUES & TECHNIQUES DE TIR



😊 DEVINETTES 😊



Des situations basiques de la vie de tous les jours

Je penche la tête pour lire plus facilement le texte

😊 DEVINETTES 😊



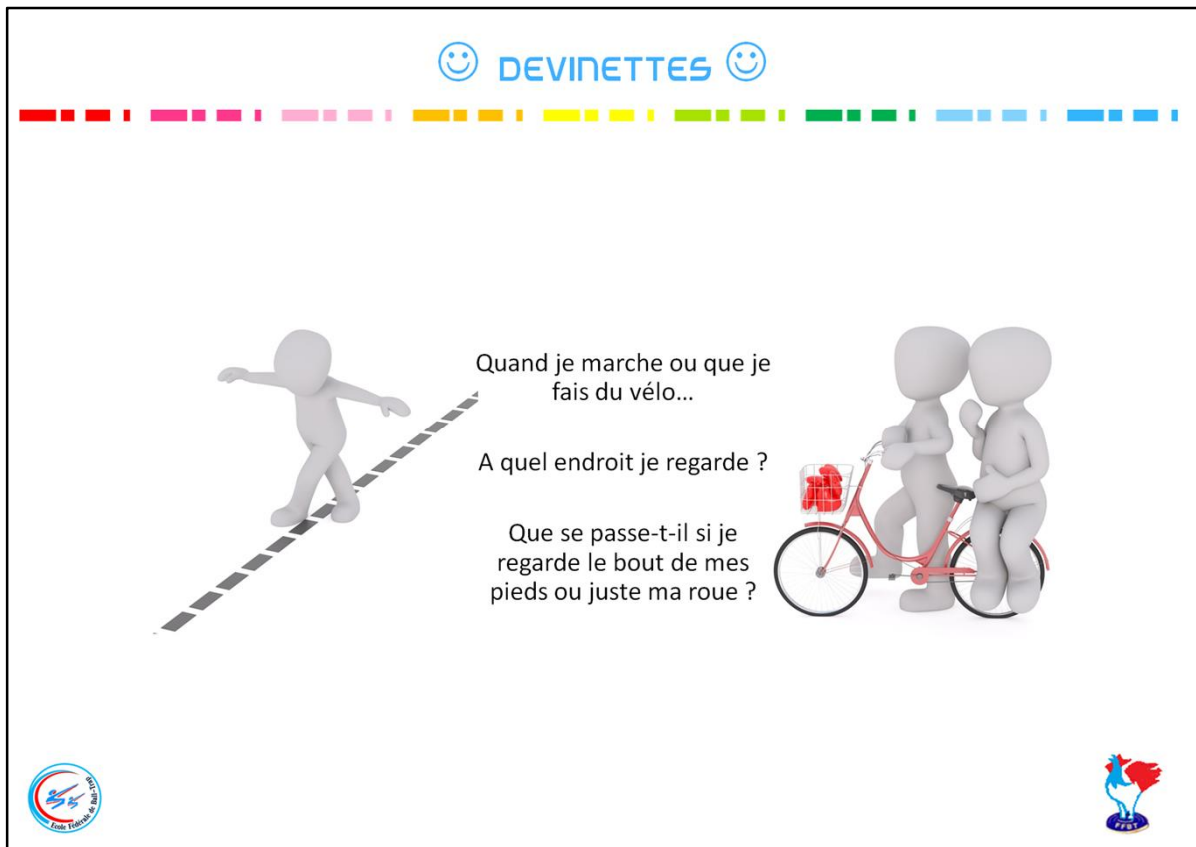
Quand je téléphone en portant
un carton à deux mains,

Qu'est-ce-que je fais pour éviter
que le téléphone ne tombe ?



Des situations basiques de la vie de tous les jours

Je bloque le téléphone contre ma joue avec mon épaule



Des situations basiques de la vie de tous les jours

Je regarde au loin pour anticiper ma trajectoire

😊 DEVINETTES 😊



Quand je fais une tête sur un
ballon de foot...

Comment je ressens le choc ?

Et si je reçois un ballon de foot
sur la tête sans m'y attendre ?



Des situations basiques de la vie de tous les jours

Lorsque je veux faire une tête, je me prépare afin de contrôler l'impact sur le ballon

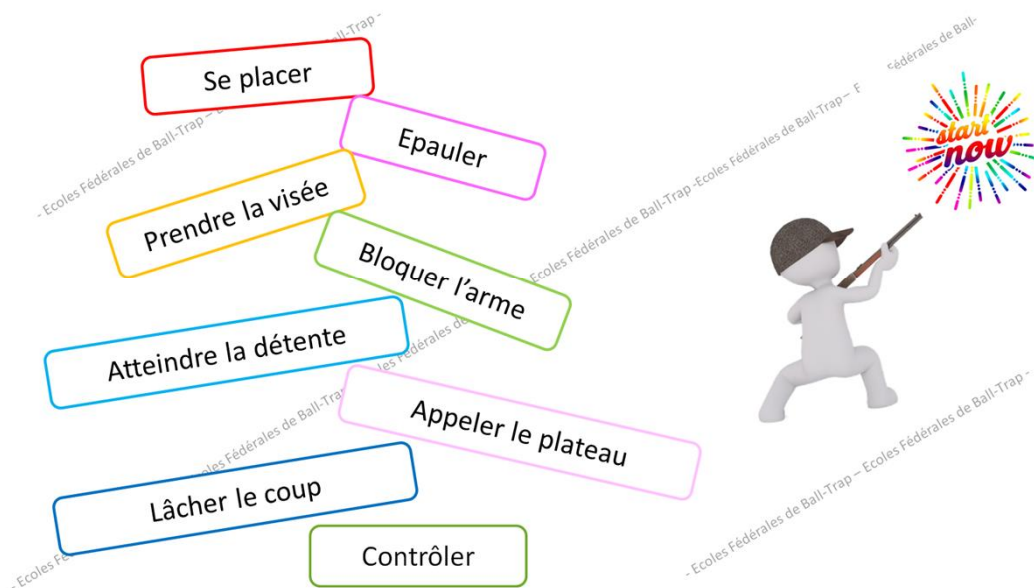
Lorsque je reçois un ballon s'en le savoir, je ressens fortement l'impact du ballon

L'ACTION DE TIR





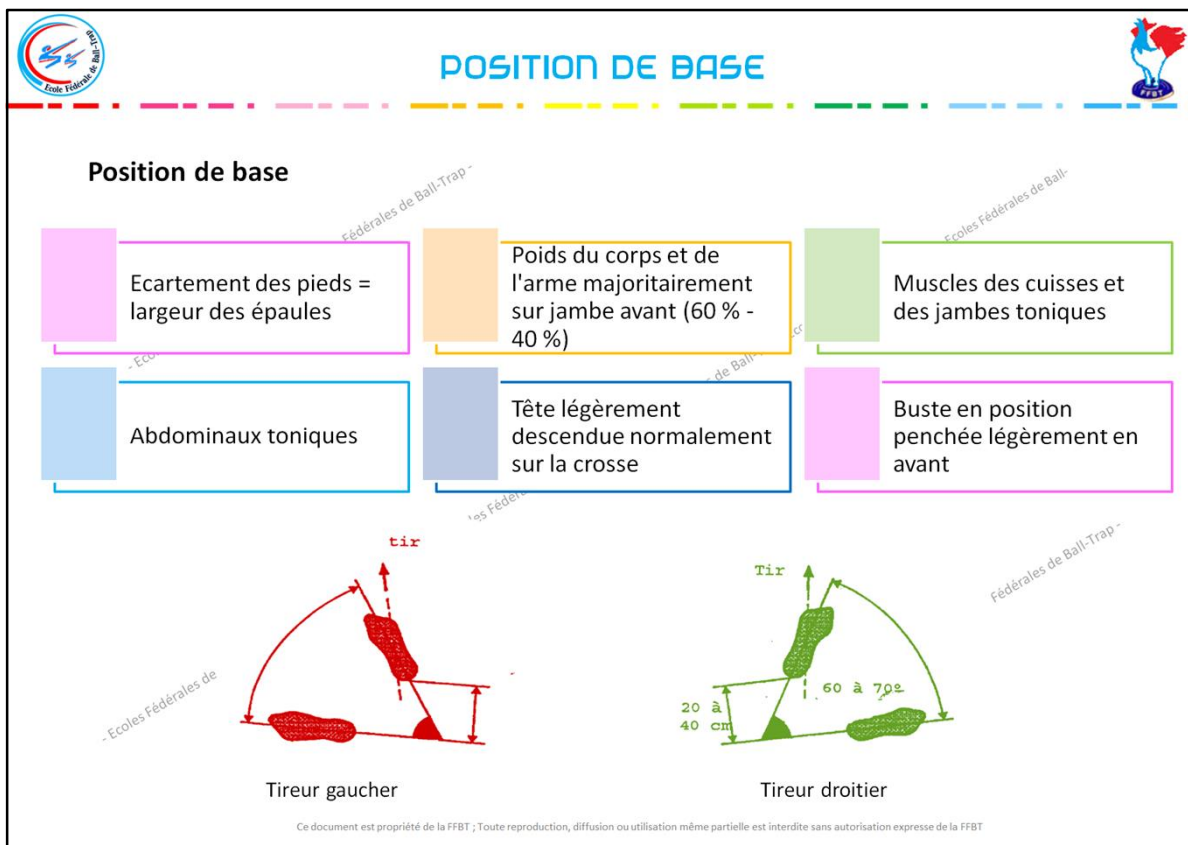
DÉROULÉ DE L'ACTION DE TIR



Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

LE TIREUR ET SON ARME POSITION ET STABILITÉ





4.1 POSITION DE BASE EXTERIEURE.

Ecartement des pieds voisin de la largeur des épaules.

Poids du corps et de l'arme réparti sur jambe avant, selon la sensation de confort de chacun (60 % - 40 %). Muscles des cuisses et des jambes toniques.

Abdominaux toniques.

Tête légèrement descendue normalement sur la crosse, buste en position penchée légèrement sur en avant type boxeur en garde.

LE TIREUR ET SON ARME LA PRISE EN MAIN DE L'ARME





Les 4 Points de blocage de l'arme :

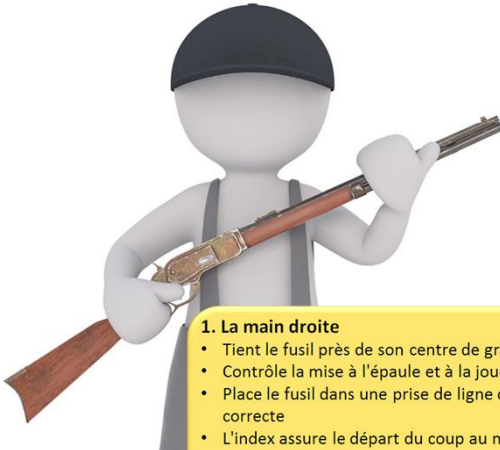
À Quelles sont les règles d'une bonne prise en main de l'arme ?



PRISE EN MAIN DE L'ARME



Les 4 Points de blocage de l'arme :



1. La main droite

- Tient le fusil près de son centre de gravité
- Contrôle la mise à l'épaule et à la joue,
- Place le fusil dans une prise de ligne de mire correcte
- L'index assure le départ du coup au moment choisi par le tireur.
- Elle bloque le fusil contre l'épaule

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Les 4 Points de blocage de l'arme :

1. La main droite

- À Tient le fusil près de son centre de gravité
- À Contrôle la mise à l'épaule et à la joue,
- À Place le fusil dans une prise de ligne de mire correcte
- À L'index assure le départ du coup au moment choisi par le tireur.
- À Elle bloque le fusil contre l'épaule



PRISE EN MAIN DE L'ARME



Les 4 Points de blocage de l'arme :

2. La main gauche

- Tient le devant assez fermement pour éviter que le fusil saute au départ du coup
- Dirige les canons sur la trajectoire de la cible mobile,
- Assure le contrôle du mouvement
- Donne la correction au moment du lâcher



- Ecoles Fédérales de Ball-Trap – Ecoles Fédérales de Ball-Trap – Ecr

1. La main droite

- Tient le fusil près de son centre de gravité
- Contrôle la mise à l'épaule et à la joue,
- Place le fusil dans une prise de ligne de mire correcte
- L'index assure le départ du coup au moment choisi par le tireur.
- Elle bloque le fusil contre l'épaule

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Les 4 Points de blocage de l'arme :

2, La main gauche

- À Tient le devant assez fermement pour éviter que le fusil saute au départ du coup
- À Dirige les canons sur la trajectoire de la cible mobile,
- À Assure le contrôle du mouvement
- À Donne la correction au moment du lâcher



PRISE EN MAIN DE L'ARME



Les 4 Points de blocage de l'arme :



2. La main gauche

- Tient le devant assez fermement pour éviter que le fusil saute au départ du coup
- Dirige les canons sur la trajectoire de la cible mobile,
- Assure le contrôle du mouvement
- Donne la correction au moment du lâcher

1. La main droite

- Tient le fusil près de son centre de gravité
- Contrôle la mise à l'épaule et à la joue,
- Place le fusil dans une prise de ligne de mire correcte
- L'index assure le départ du coup au moment choisi par le tireur.
- Elle bloque le fusil contre l'épaule

3. L'épaule

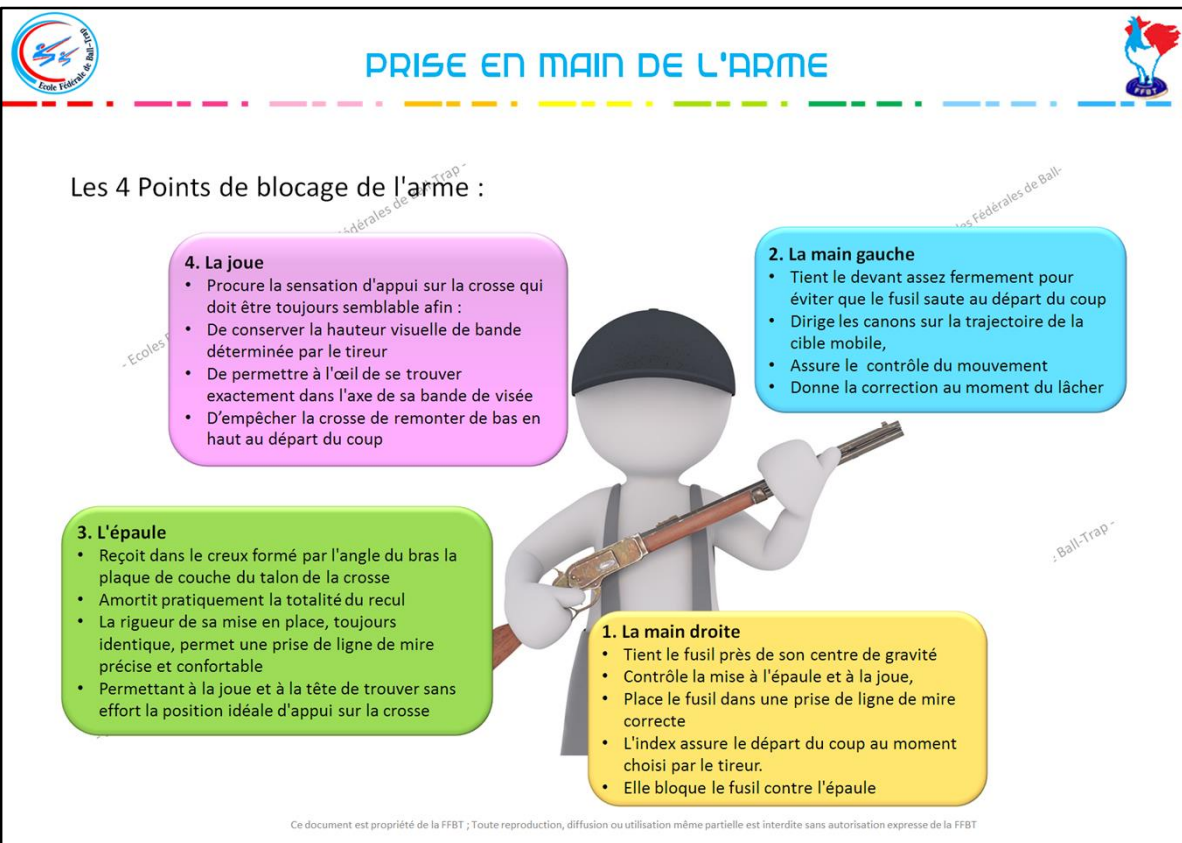
- Reçoit dans le creux formé par l'angle du bras la plaque de couche du talon de la crosse
- Amortit pratiquement la totalité du recul
- La rigueur de sa mise en place, toujours identique, permet une prise de ligne de mire précise et confortable
- Permettant à la joue et à la tête de trouver sans effort la position idéale d'appui sur la crosse

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Les 4 Points de blocage de l'arme :

3. L'épaule

- À Reçoit dans le creux formé par l'angle du bras la plaque de couche du talon de la crosse
- À Amortit pratiquement la totalité du recul
- À La rigueur de sa mise en place, toujours identique, permet une prise de ligne de mire précise et confortable
- À Permettant à la joue et à la tête de trouver sans effort la position idéale d'appui sur la crosse



Les 4 Points de blocage de l'arme :

4. La joue

- À Procure la sensation d'appui sur la crosse qui doit être toujours semblable afin :
- À De conserver la hauteur visuelle de bande déterminée par le tireur
- À De permettre à l'œil de se trouver exactement dans l'axe de sa bande de visée
- À D'empêcher la crosse de remonter de bas en haut au départ du coup

LE TIREUR ET SON ARME LA VISÉE





LA VISÉE



La Visée

Nécessite l'alignement :

- de l'œil directeur
- des instruments de visée
- de l'arme
- du plateau

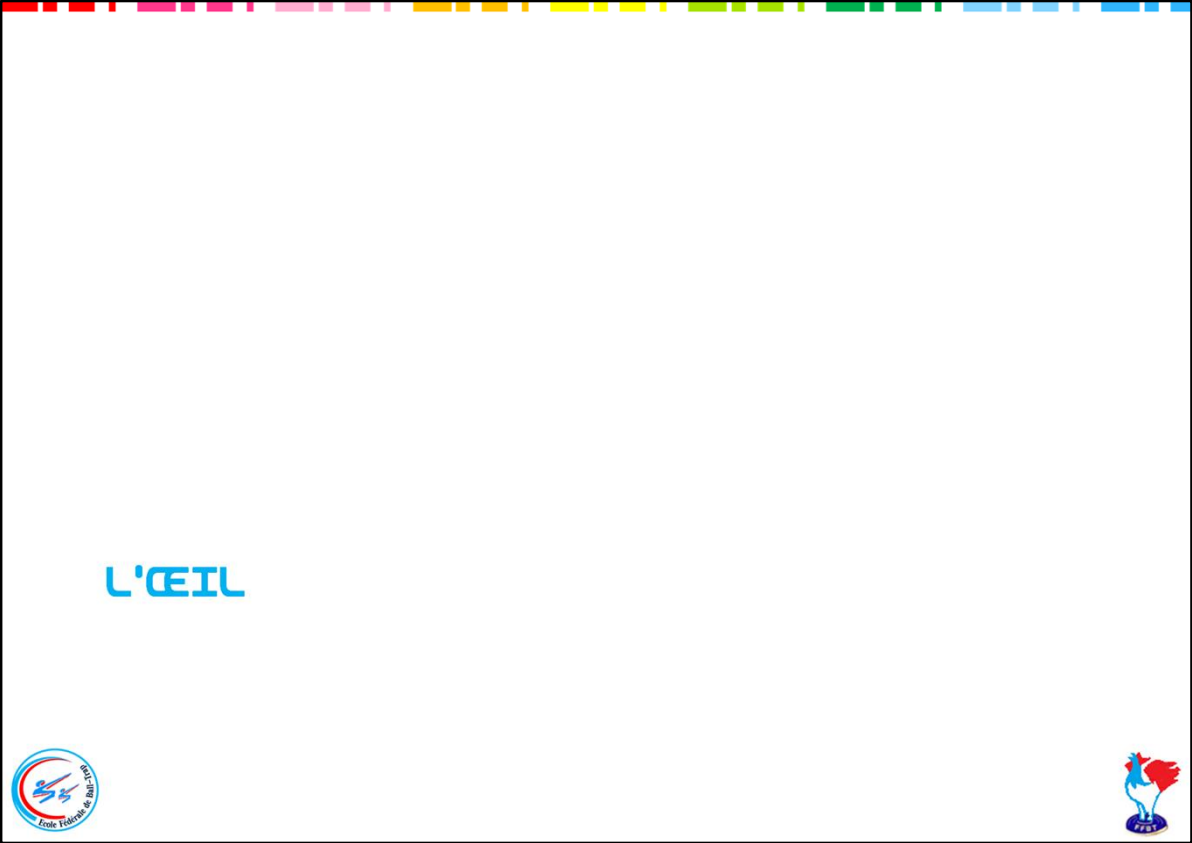


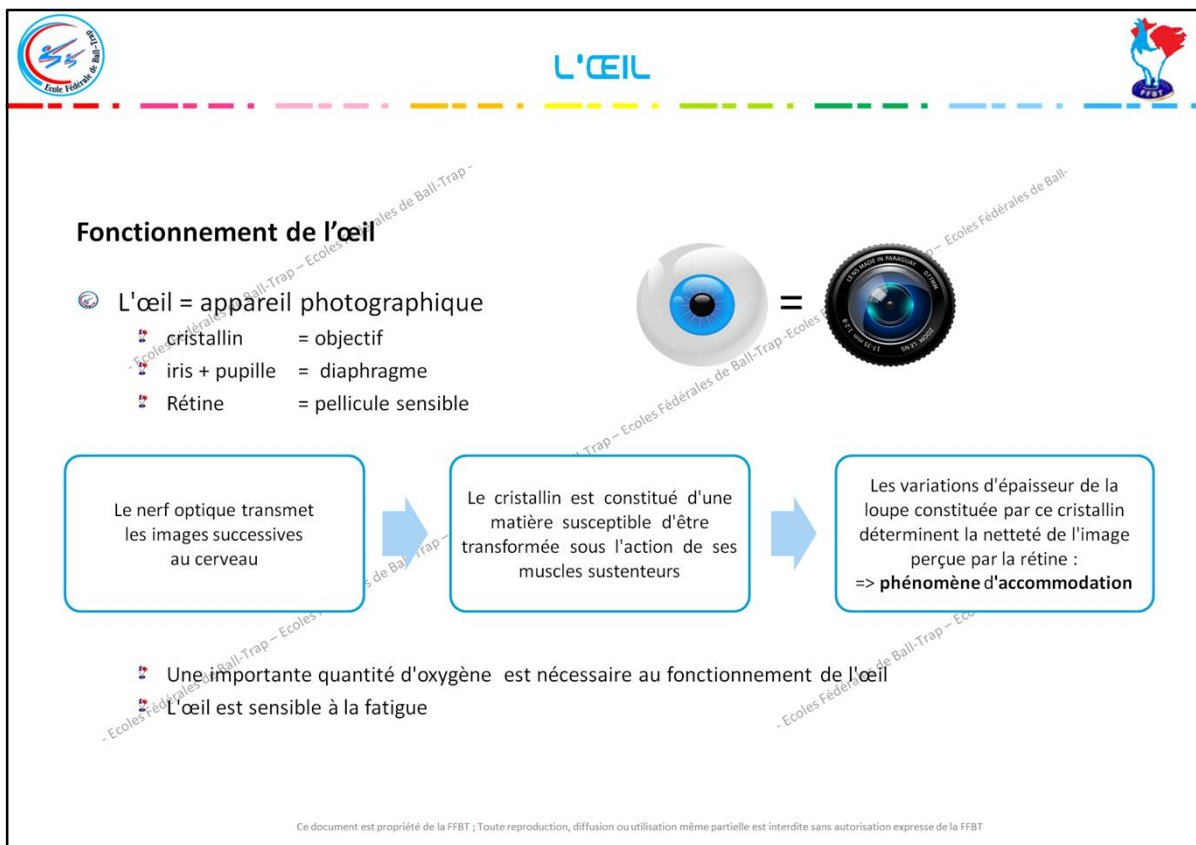
Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

LA VISEE.

désigne l'action par laquelle sont alignés, par rapport à l'œil directeur du tireur, les instruments de visée de l'arme et le plateau.

L'œil et sa physiologie : (notions élémentaires)





Fonctionnement :

L'œil se comporte comme une sorte d'appareil photographique dans lequel le cristallin peut être comparé à l'objectif, l'ensemble iris / pupille au diaphragme, la rétine à la pellicule sensible.

Le nerf optique transmet les images successives au cerveau.

Le cristallin est constitué d'une matière susceptible d'être transformée sous l'action de ses muscles sustenteurs.

Les variations d'épaisseur de la loupe constituée par ce cristallin déterminent la netteté de l'image perçue par la rétine. C'est le phénomène de l'accommodation.

Une importante quantité d'oxygène est nécessaire au bon fonctionnement de l'œil

L'œil est sensible à la fatigue.



L'ŒIL



👁️ Œil Directeur : Dominance d'un œil dans la vision

➔ **Importance de connaître son œil directeur**

👁️ Détermination de l'œil directeur

- 🔴 Regarder, les deux yeux ouverts, un objet quelconque au travers d'un trou percé dans un morceau de carton tenu à bout de bras :
- 🔴 Fermer alors alternativement l'un et l'autre œil
- 🔴 Celui qui permet de continuer de voir l'objet sans déplacer le carton est l'œil directeur

👁️ Ou

- 🔴 Rapprocher le carton troué en continuant de voir l'objet
- 🔴 L'œil sur lequel se pose le carton est directeur

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

Oeil Directeur :

Un œil domine l'autre dans l'action de vision. Cet œil se nomme l'œil directeur.

Il est nécessaire de savoir quel est son œil directeur.

La méthode suivante permet de le déterminer aisément

Détermination de l'oeil directeur :

Regarder, les deux yeux ouverts, un objet quelconque au travers d'un trou percé dans un morceau de carton tenu à bout de bras. Fermer alors alternativement l'un et l'autre oeil, celui qui permet de continuer de voir l'objet sans déplacer le carton percé est l'oeil directeur. Ou rapprocher le carton en continuant de voir l'objet.



L'ŒIL



L'œil peut être affecté de défauts :

- 🕒 **Difficulté pour voir nettement des objets**
 - 📏 Éloignés : myopie, hypermétropie
 - 📏 Rapprochés : presbytie (ce défaut intervient avec l'âge du sujet)
- 🕒 **Impossibilité de voir les objets avec netteté**
 - 📏 astigmatisme...

⇒ **Le port de verres correcteurs permet de pallier ces inconvénients**

- 🕒 **Œil directeur gauche pour un droitier (ou inversement)**
 - 📏 Fermer l'œil gauche pour un droitier
 - 📏 Coller une pastille au centre du verre gauche des lunettes
 - 📏 Utiliser une crosse spéciale : borgne

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

2.1.3 Défauts :

L'œil peut être affecté de défauts qui entraînent :

- 🕒 - Une difficulté de voir nettement des objets éloignés (myopie, hypermétropie), rapprochés : presbytie (ce défaut intervient avec l'âge du sujet).
- 🕒 - Une impossibilité de voir les objets avec netteté : astigmatisme...

Le port de verres correcteurs permet de pallier ces inconvénients.

Œil directeur gauche pour un droitier (ou inversement)

Fermer l'œil gauche pour un droitier

Coller une pastille au centre du verre gauche des lunettes

Utiliser une crosse spéciale : borgne

LES ORGANES DE VISÉE





LES ORGANES DE VISÉE



Les organes de visée = bandes et guidons

- ① La bande de visée d'un fusil de tir est dotée d'un guidon à son extrémité
=> point de mire
 - ✚ Pour la fosse : présence d'un guidon intermédiaire situé au centre de la bande :
 - Facilite l'alignement de la ligne de mire lors de la mise en joue (points principal et intermédiaire alignés)
 - Evite les canons en devers
- ② Caractéristiques de la bande
 - ✚ Ventilée pour permettre le refroidissement
 - ✚ Différentes largeur et longueur
 - ✚ Hauteur après bascule plus ou moins grande
 - ✚ Largeur variant de 6 mm à 20 mm (les plus courantes étant de 10 mm à 16 mm)

Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT

LES ORGANES DE VISEE.

Il existe différents types de bandes et de guidons.

En général tous les fusils de tir sont équipés de bandes de visée terminées par un guidon (point de mire) et pour les tirs à la fosse d'un guidon intermédiaire situé au centre de la bande tant en longueur qu'en largeur de celle-ci.

Ce guidon intermédiaire permet au tireur pendant sa mise en joue d'aligner parfaitement sa ligne de mire, le guidon intermédiaire devant être parfaitement aligné au guidon principal. Cela évite également les canons en devers.

Les bandes ne sont pas pleines mais ventilées par des évidements permettant le refroidissement.

Les bandes sont de largeur et de longueur différente et leur hauteur après la bascule peut être plus ou moins grande.

Les largeurs peuvent varier de 6 mm à 20 mm, les plus courantes étant de 10 mm à 16 mm.

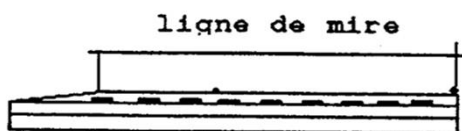


LIGNE DE MIRE



Ligne de mire = Segment de droite déterminé par le départ de la bande et le guidon

- Le canon de l'arme guide la gerbe de plombs
- Un point de repère appelé guidon est situé à l'extrémité de la bande
- Le canon est orientable en se référant à l'orientation de la ligne de mire



Ce document est propriété de la FFT. Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT.

2.4 LIGNE DE MIRE ET LIGNE DE VISEE.

2.4.1 Ligne de mire.

Le canon de l'arme guide la gerbe de plombs.

Un point de repère appelé guidon est situé à l'extrémité de la bande.

La ligne de mire est le segment de droite déterminé par le départ de la bande et du guidon.

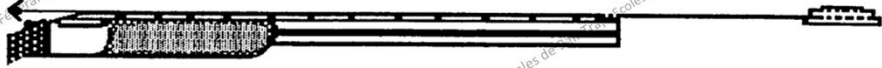
Le canon est orientable en se référant à l'orientation de la ligne de mire.



LIGNE DE VISÉE



Ligne de visée = ligne imaginaire reliant l'œil à l'objet observé





- La cible n'est perçue nettement qu'après un trajet de trois à cinq mètres :
 Lié aux corrections :
 - en avant et en hauteur selon la vitesse la distance et la trajectoire de la cible
 - en fonction également de la technique propre au tireur
- La vue doit s'accommoder sur la cible dès son apparition
- Le plateau doit être vu très nettement

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

2.4.2 Ligne de visée.

C'est la ligne imaginaire qui relie l'œil à l'objet observé.

Prendre (ou effectuer) une visée consiste à amener la ligne de mire sur la ligne de visée en centrant le point de repère avant par rapport au point de repère arrière.

Dans un mouvement, avec des corrections en avant et en hauteur nécessaires selon la vitesse la distance et la trajectoire de la cible mobile et en fonction également de la technique propre au tireur, la cible n'est perçue nettement qu'après un trajet de trois à cinq mètres dans les meilleures conditions.

La vue doit s'accommoder sur la cible dès son apparition.

Le plateau doit être vu très nettement.



L'ACCOMMODATION



 **Nécessité pour une visée correcte**

-  de guetter l'apparition du plateau
-  de voir parfaitement celui-ci sur sa trajectoire

⇒ La bande doit être oubliée par les yeux : vision floue
 (mise au point nette impossible à la fois sur un objet proche (la bande) et un objet lointain (le plateau))



Accommodation sur la
bande :
le plateau est flou
MAUVAISE VISEE



Accommodation sur le
plateau :
la bande est floue
BONNE VISEE

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

2.5 ACCOMMODATION.

Pour assurer une visée correcte il est nécessaire de guetter l'apparition du plateau et de voir parfaitement celui-ci sur sa trajectoire.

La bande ventilée doit être oubliée par les yeux qui ne doivent l'apercevoir que floue, l'oeil étant incapable d'effectuer une mise au point nette sur un objet proche (la bande) et un objet lointain (le plateau).

Si le tireur accommode sur le plateau, la bande est floue et inversement, si le tireur accommode sur la bande, le plateau est flou !

LE TIREUR ET SON ARME LE LÂCHER





LE LÂCHER



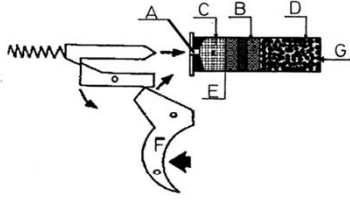
Le lâcher est l'action provoquant le départ du coup

=> Instant essentiel du tir

L'action physique déclenche l'action mécanique

Position de l'index sur la queue de détente

- Zone de contact idéale : la troisième phalange :
 - pulpe de la 3^{ème} phalange au contact de la queue de détente
 - articulation entre la deuxième et troisième phalange




Zone de contact
Doigt - Queue de détente

Ce document est propriété de la FFBT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFBT

LE LACHER.

désigne l'action qui provoque le départ de la gerbe de grenaille.

C'est l'instant essentiel du tir.

La poussée exercée par l'index sur la queue de détente (action physique) a pour résultante une très brève action mécanique qui détermine le départ du coup



ACQUÉRIR LES BONNES PRATIQUES & TECHNIQUES DE TIR



Avez-vous des questions ?

Ce document est propriété de la FFT ; Toute reproduction, diffusion ou utilisation même partielle est interdite sans autorisation expresse de la FFT